

LA PRESENTE ANNONCE N'EST PAS DESTINEE A ETRE COMMUNIQUEE, PUBLIEE OU DISTRIBUEE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU VERS LES ETATS-UNIS, L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU DANS TOUT AUTRE TERRITOIRE OU UNE TELLE COMMUNICATION SERAIT ILLEGALE.

TiGenix réussit à placer EUR 8,7 millions en placement privé

Louvain (BELGIQUE) – Le 25 novembre 2015, 10:45h CET – TiGenix NV (Euronext Brussels: TIG; la « Société »), une société biopharmaceutique avancée spécialisée dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à partir de ses plateformes propriétaires de cellules souches allogéniques, a annoncé aujourd'hui avoir réussi à lever un produit brut de EUR 8,7 millions à travers un placement privé de 9.106.180 nouvelles actions (les « Nouvelles Actions ») à un prix de souscription de EUR 0,95 par action, représentant le prix moyen des cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Brussels au cours des 30 jours calendrier ayant précédés le début de l'émission.

4.149.286 actions ont été placées à travers la constitution accélérée d'un livre d'ordres (*accelerated bookbuilding*) avec des investisseurs institutionnels dans l'Espace Economique Européen. Simultanément, 4.956.894 actions ont été souscrites par Cormorant Global Healthcare Master Fund, LP. Les Nouvelles Actions placées représentent 5,4% du nombre total des actions en circulation, portant le nombre total des actions en circulation après l'émission à 177.295.557. Il est prévu que les Nouvelles Actions soient admises à la négociation sur Euronext Brussels suite à leur émission, qui est prévue le ou aux alentours du 27 novembre 2015, à condition que TiGenix ait reçu à temps le produit du placement privé des investisseurs. KBC Securities NV a agi en tant qu'unique Teneur de livres pour la constitution accélérée du livre d'ordres, lequel a été sursouscrit.

Le produit net du placement privé sera utilisé par TiGenix pour avancer dans le processus d'approbation de mise sur le marché du Cx601 en Europe et le transfert de technologie du Cx601 à Lonza, un fabricant contractuel basé aux Etats-Unis, afin de permettre le lancement du futur essai de phase III du Cx601 aux Etats-Unis.

"Nous sommes très heureux d'annoncer la réussite de ce placement privé parmi les investisseurs institutionnels, dont certains sont des fonds de biotechnologie et des soins de santé, ce qui confirme la confiance des investisseurs spécialisés envers la stratégie de TiGenix.", a déclaré Claudia D'Augusta, CFO de TiGenix.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

TiGenix
Claudia D'Augusta
Chief Financial Officer
T: +34 91 804 92 64
claudia.daugusta@tigenix.com

A propos de TiGenix

TiGenix NV (Euronext Brussels : TIG) est une société biopharmaceutique avancée spécialisée dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à partir de ses plateformes propriétaires de cellules souches allogéniques, ou provenant de donneurs, expansées. Deux produits de la plateforme technologique de cellules souches dérivées de tissus adipeux sont en cours de développement clinique. Le Cx601 est en phase III pour le traitement de fistules périanales complexes chez les patients atteints de la maladie de Crohn. Le Cx611 a réalisé un essai de phase I de provocation du sepsis et un essai de phase I/II portant sur l'arthrite rhumatoïde. Depuis le 31 juillet 2015, TiGenix a fait l'acquisition de Coretherapix, dont le produit cellulaire phare, AlloCSC-01, fait actuellement l'objet d'un essai clinique de phase II pour le traitement de l'infarctus aigu du myocarde (IAM). En outre, le deuxième candidat de la plateforme de cellules souches cardiaques acquis de Coretherapix, AlloCSC-02, est en développement dans une indication chronique. TiGenix a également développé le ChondroCelect, un produit cellulaire autologue pour la réparation du cartilage du genou, qui fut le premier médicament de thérapie innovante (Advanced Therapy Medicinal Product, ATMP) à être approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA). Depuis juin 2014, les droits de commercialisation et de distribution du ChondroCelect font l'objet d'une licence exclusive accordée à Sobi pour l'Union européenne (à l'exception de la Finlande, où il est distribué par Finnish Red Cross Blood Service), la Norvège, la Russie, la Suisse et la Turquie, ainsi que les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Basée à Louvain (Belgique), TiGenix a également des activités à Madrid (Espagne).

Informations prospectives

Ce document peut contenir des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché sur lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » (liste non exhaustive) et d'autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés, mais qui pourraient s'avérer ou ne pas s'avérer corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs indépendants de la volonté de TiGenix. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, ces dernières ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations, prévisions ou estimations sont fondées, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE PLACEMENT

Ce communiqué de presse n'est publié qu'à titre d'information et ne peut en aucun cas constituer ou être considéré comme une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription des titres de la Société. De même, il ne pourrait y avoir aucune offre, sollicitation ou vente de titres dans un quelconque territoire dans lequel une telle offre, sollicitation ou vente n'est pas autorisée ou à toute personne ou entreprise à qui il est illégal de faire une telle offre, sollicitation ou vente. Il n'y aura pas

d'appel public à l'épargne des Nouvelles Actions ou de tout autre titre en ou vers la Belgique, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon ou tout territoire dans lequel une telle offre, sollicitation ou vente est illégale. Cette déclaration a été publiée par la Société et relève de sa seule responsabilité.

La présente annonce n'est pas destinée à être publiée ou distribuée, directement ou indirectement, aux ou vers les Etats-Unis. Cette annonce ne constitue pas une offre de vente de titres vers les Etats-Unis. Les titres auxquels il est fait référence dans la présente annonce n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, et ne peuvent pas être proposés ou vendus aux Etats-Unis, sauf si une dispense des exigences d'inscription est accordée. Aucun appel public à l'épargne sur les titres n'est introduit aux Etats-Unis.

Ces informations ne peuvent être distribuées, directement ou indirectement, au et vers le Canada, l'Australie, le Japon ou toute autre territoire où une telle distribution constituerait une violation des lois sur les valeurs mobilières pertinentes qui y sont appliquées. Tout manquement au respect des restrictions décrites ci-dessus peut constituer une violation des lois australiennes, canadiennes ou japonaises. La distribution de ce document dans d'autres territoires peut être limitée par la loi, et toute personne en possession de ce document doit s'informer et respecter ces restrictions.

Dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen, les Nouvelles Actions sont uniquement offertes aux investisseurs qualifiés au sens de la Directive 2003/71/EC, telle que modifiée et conformément à la réglementation de chaque Etat membre dans lequel les Nouvelles Actions sont offertes.

Cette communication est uniquement distribuée et seulement destinée (i) aux personnes se trouvant hors du Royaume-Uni à qui la présente communication peut être légalement communiquée; ou (ii) aux professionnels de l'investissement tels que définis par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (iii) aux sociétés à haute valeur nette, et à toute autre personne à qui cette communication peut être légalement communiquée, en ce compris aux personnes reprises à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant conjointement ci-après dénommées « personnes habilitées »). Les Nouvelles Actions sont seulement disponibles pour les personnes habilitées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat, ou d'acquisition de ces Nouvelles Actions ne sera conclu qu'avec les personnes habilitées. Toute personne ne pouvant être qualifiée de personne habilitée ne pourrait se référer ou agir sur base du présent document ou de son contenu.

*KBC Securities NV (le « **Teneur de Livres** ») agit exclusivement pour la Société, et à l'exclusion de toute personne liée à l'Offre, et ne sera en aucun cas responsable envers qui que ce soit pour l'octroi des protections offertes aux clients du Teneur de Livres ou pour les conseils fournis concernant le placement, les Nouvelles Actions ou toute autre transaction, affaire ou agencement auxquels il est fait référence dans la présente communication.*

L'investisseur qui acquiert des titres auxquels cette annonce se réfère peut être exposé au risque significatif de la perte totale du montant investi. Les personnes qui envisagent un tel investissement devraient consulter une personne autorisée et spécialisée dans le conseil visant de tels investissements. Cette annonce ne constitue en aucun cas une recommandation concernant les Nouvelles Actions.

En ce qui concerne le placement, le Teneur de Livres et chacune de ses sociétés affiliées, agissant en tant qu'investisseurs pour leur propre compte, peuvent souscrire ou acheter des titres et peuvent, en cette qualité, garder, acheter, vendre, offrir à la vente ou distribuer de quelque manière que ce soit pour leur propre compte ces titres et tout autre titres de la Société ou tout investissement relatif aux actions, à la Société ou autrement. Le Teneur de Livres n'a pas l'intention de dévoiler l'étendue de tels investissements ou transactions, sauf s'il en est tenu par la loi.

TIGENIX

Ni le Teneur de Livres, ni aucun de ses administrateurs, directeurs, employés, conseillers ou agents n'accepte une quelconque responsabilité, obligation ou engagement, et n'octroie aucune garantie, expresse ou tacite, quant à l'exactitude, la précision ou la totalité des informations contenues dans cette annonce (ou si une quelconque information a été omise dans celle-ci) ou toute autre information relative à la Société ou aux actions, que ce soit sous forme écrite, orale ou contenue sur un support visuel ou électronique, et qu'elle soit transmise ou rendue accessible de quelque manière que ce soit, ou pour quelque perte que ce soit survenant suite à l'usage de cette annonce ou de son contenu ou autrement en relation avec celle-ci.

Cette annonce ne peut en aucun cas servir de base à une quelconque prise de décision ou accord quant à un investissement. La Société n'est pas responsable si les restrictions décrites ci-dessus ne sont pas respectées par qui que ce soit.